Comité de projet « Montans »

Commune de Montans

Salle du Clos des Soeurs

Mardi 01 septembre, 10 heures

Etaient présents :
- Paul-Antoine SUAREZ, MELVAN
- Jules DEBEE, MELVAN
- Dominique HIRISSOU, Adjointe à Gaillac
- Jean-Marie BEZIOS, Adjoint à Montans
- Gilles CROUZET, Maire de Montans

➔Introduction

M. Suarez de la société Melvan, porteur du projet, présente la société.

M. Debee présente le cadre juridique du comité de projet, issu du décret n° 2023-1245 du 22 décembre 2023.

➔Présentation du projet

M. Debee de la société Melvan présente le projet de Montans.

L'objectif du projet de Montans est la valorisation d'un terrain agricole via un projet agrivoltaïque sur un pâturage bovin. La puissance du projet est estimée à 9,7 MWc.

Ainsi, la production d'énergie issue du parc photovoltaïque de Montans permettrait de couvrir la consommation électrique spécifique d'environ 10 800 personnes.

Le site est une zone agricole au lieu-dit Crambade sur la commune de Montans, les parcelles concernées sont les suivantes :

Section	Numéro	Surface (m^2)
ZD	25	13 820
ZD	52	41 473
ZD	53	73 308
ZD	56	28 405
ZD	65	18 684
ZD	88	46 142

Les études agricoles ont été menées par ASDEV.

Les études environnementales ont été menées par Ectare.

Le PLU de la commune ainsi que la compatibilité urbanistique de Montans sont présentés.

Les enjeux environnementaux sont présentés ainsi que le projet agricole.

La charte agrivoltaïque de la Chambre d'Agriculture du Tarn est présentée, il est précisé que celle-ci n'est pas opposable. De plus, Melvan précise que plusieurs réunions ont eu lieu entre les deux entités afin de présenter le projet et son évolution.

Le design du projet est présenté ainsi que les différents aménagements et équipements autour du projet. (Sécurité incendie, pistes internes, haies paysagères…)

Le raccordement hypothétique du projet est affiché. Le raccordement est projeté à l'heure actuelle au poste source de Gaillac à 10 kms environ.

Melvan souligne les différentes concertations qui ont eu lieu durant le développement du projet, notamment avec la DDT du Tarn, la Fédération de Chasse du Tarn et la commune de Montans.

Melvan évoque enfin le planning, les retombées fiscales ainsi que les caractéristiques techniques du projet.

Madame Hirissou interroge sur la faisabilité du raccordement imaginé pour le projet. Melvan affirme que ce type de raccordement est possible, mais que le raccordement final sera donné par Enedis. De plus, lors du Pôle ENR du 23/09/2025, ENEDIS a confirmé à Melvan que le poste source de Gaillac avait aujourd'hui les capacités d'accueillir le projet.

Le principe de l'autoconsommation collective est rapidement présenté notamment lié à l'écart entre la puissance maximale présentée sur la charte AgriPV et la solution proposée par Melvan. Monsieur Suarez répond que le contexte de l'Autoconsommation collective n'est aujourd'hui pas totalement défini.

Madame Hirissou demande si les pépinières Dayde ont été consultées. Melvan répond que le propriétaire a pu rencontrer Monsieur Dayde afin de présenter rapidement le projet.

Melvan précise que le point bas des tables est de 2,5 mètres afin que l'activité d'élevage bovin ne soit, en aucun cas, impactée.

Monsieur Bezios demande le taux de chargement des bêtes qui seront in-situ. Monsieur Debee répond que l'éleveur pratiquera du pâturage tournant, ainsi, il gérera le taux de chargement.

Comité de Projet de Montans

Date du comité de projet : 01/10/2025

Lieu du comité de projet : Salle du Clos des Sœurs, Mairie de Montans, Avenue Elie Rossignol, 81600, Montans

Liste des membres convoqués :

- Porteur de projet : MELVAN
- Commune de Montans
- Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet
- Commune de Técou
- Commune de Brens
- Commune de Gaillac
- Commune de L'Isle-sur-Tarn
- Commune de Loupiac
- Commune de Parisot
- Commune de Peyrol
- Préfet du Tarn
- SDIS du Tarn
- Direction Départementale des Territoires du Tarn
- Chambre d'Agriculture du Tarn
- Fédération de Chasse du Tarn

Nom	Prénom	Représentant de	Signature

Direction Territoriale Nord
77/79 bd Alexandre Martin
45000 Orléans
02 38 54 03 79
orleans@melvan.eu

Direction Territoriale Sud Est
120, rue Jean Marie Tjibaou
84000 Avignon
04 90 89 95 77
avignon@melvan.eu

Direction Territoriale Sud Ouest
71, rue Carle Vernet
33800 Bordeaux
05 56 20 64 73
bordeaux@melvan.eu

SAS Melvan au capital de 120 000 €
SIREN 833 637 812
RCS Orléans
Code APE : 7112B
TVA : FR84 833 637 812

NOM	PRENOM	Representant de	Signature
Debre	Jules	Melvan	
SUAREZ	Paul-Antoine	MELVAN	
HIRISSOU	Dominique	Gallac	D. Hirissou
		adjoint	
BERIOS	J. Marie	adjoint	B >>
TROUZET	Gilles	Tourtous	
		Montous	



melvan

PRODUCTEUR ENR

Comité de projet
Présentation projet Montans

Melvan est un producteur indépendant français d'énergies renouvelables, qui développe, finance, construit et opère des centrales solaires et éoliennes.

SOMMAIRE

- Emargement
- Présentation de Melvan
- Cadre juridique du Comité de Projet
- Présentation du Projet

melvan
PRODUCTEUR ENR

Emargement



melvan
PRODUCTEUR ENR

Présentation de Melvan



PRÉSENTATION DE MELVAN

Melvan est un **producteur indépendant français** d'énergies renouvelables, qui développe, finance, construit et opère des centrales solaires et éoliennes, en y associant des unités de stockage lorsque cela est pertinent afin de les exploiter en propre et dans la durée.

L'entreprise est active en France métropolitaine et à l'outre-mer.
L'objectif de Melvan est d'apporter des réponses durables aux besoins énergétiques et environnementaux des entreprises et des collectivités en leur apportant des solutions afin de tirer le meilleur parti des ressources locales.

Avignon

Direction Territoriale Sud Est
120, rue Jean-Marie Tjibaou
84000 Avignon

Bordeaux

Direction Territoriale Sud Ouest
Immeuble Hyperion
71, rue Carle Vernet
33800 Bordeaux

Orléans

Direction Territoriale Nord
2, rue Saint-Etienne
45000 Orléans

Agences de Développement

Lyon
Toulouse
Metz
Rennes
Agen
Aix-en-Provence
Lille

NOTRE MÉTIER

Melvan développe des parcs éoliens et solaires photovoltaïques (toitures, ombrières, parcs au sol, flottant) associés le cas échéant à des moyens de stockage (stationnaire, hydrogène vert…)

1. Réalisation des études techniques, environnementales et paysagères
2. Gestion de la concertation et des relations politiques et institutionnelles
3. Design des projets et élaboration des dossiers
4. Dépôt des demandes (autorisation environnementale, permis de construire ou déclaration préalable)
5. Suivi de l'instruction jusqu'à autorisation
6. Financement et construction des centrales
7. Exploitation et maintenance des parcs
8. Démantèlement et remise en état

NOS PREMIERES REALISATIONS



Projet « NRD » à Avignon (84)
1,9 MWc

Un projet de 5 ombrières sur une superficie d'environ 1 ha, pour protéger le stock de matériaux de l'entreprise NRD



Projet « Caraman » (31)
2,1 MWc

Couverture des abords du complexe sportif municipal pour apporter confort pour les usagers et production d'énergie verte

NOTRE IMPLANTATION LOCALE



Présent sur l'Occitanie depuis trois ans et plus particulièrement sur Toulouse depuis plus de deux ans :

- Bénéfice de la proximité avec les projets
- Deux projets dans le Tarn à l'heure actuelle dont celui de Montans
- Signataire et adhérent de chartes d'acteurs locaux
- Portefeuille de projets agrivoltaïque limité
- Volonté de coconstruire avec les projets avec les Chambres d'Agriculture

FNO FÉDÉRATION NATIONALE OVINE

France Agrivoltaïsme

CHAMBRE D'AGRICULTURE HAUTE-GARONNE

HAIES ARIÉGEOISES ASSOCIATION

Arbres & Paysages d'Autan

AS DEV. AGRICULTURE & SOLAIRE

melvan
PRODUCTEUR ENR

Cadre juridique du comité de projet



CADRE JURIDIQUE DU COMITÉ DE PROJET

Cadre légal :

- Article L.211-9 du Code de l'énergie (créé par l'article 16 de la loi APER du 10 mars 2023) : Article L211-9 Code de l'énergie - Légifrance (legifrance.gouv.fr)
- Décret n° 2023-1245 du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet prévu à l'article L. 211-9 du code de l'énergie : Décret n ° 2023-1245 du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet prévu à l'article L. 211-9 du code de l'énergie - Légifrance (legifrance.gouv.fr)

Obligation pour les porteurs de projets d'organiser un Comité de Projet pour les projets ci-après* et implantés en dehors des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER) et dont la 1ère demande d'autorisation est déposée depuis le 24 juin 2024

- *Parcs éoliens (soumis à ICPE A) Parcs solaires PV Puissance > 2,5MWc soumis à EIE ou Cas par cas (exclus : toiture/ombrières sur stationnement) Installation Hydraulique régime concession (>4,5kW) Biomasse (ICPE A– rubrique 3110), méthanisation (soumis à ICPE A), EnR mer (soumis à mise en concurrence)

CADRE JURIDIQUE DU COMITÉ DE PROJET

Participants au Comité de projet :

Participants obligatoires :

- Porteur de projet ;
- 1 représentant de chaque commune d'implantation du projet ;
- 1 représentant de chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre dont la/les communes d'implantation du projet sont membres.

→ Projet Solaire : 1 représentant de chaque commune limitrophe de la/des communes d'implantation du projet.

Participants facultatifs :

- A la demande de l'un des membres du comité :
  - Le préfet ou son représentant,
  - Un représentant du gestionnaire de réseau public de distribution concerné,
  - Un représentant du gestionnaire de réseau public de transport d'énergie concerné

- A la demande du porteur de projet, d'un représentant d'une commune d'implantation du projet ou d'un représentant de l'EPCI à fiscalité propre dont une commune d'implantation du projet est membre.

melvan
PRODUCTEUR ENR

Présentation du projet « Montans »





Localisation du site

Lieu-Dit CRAMBADE

Propriétaires: Messieurs Laurent et Pierre Sarda

Actuel et Futur exploitant des terrains: Monsieur Laurent Fargues



Urbanisme

Le PLU de Montans classe la parcelle en **zone A (Agricole).**

En zone A, le règlement du PLU précise que les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif sont autorisées, dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière dans l'unité foncière où elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages.

Les centrales PV sont considérées, par jurisprudence, comme des équipements collectifs nécessaires aux services publics.

Enjeu Faible



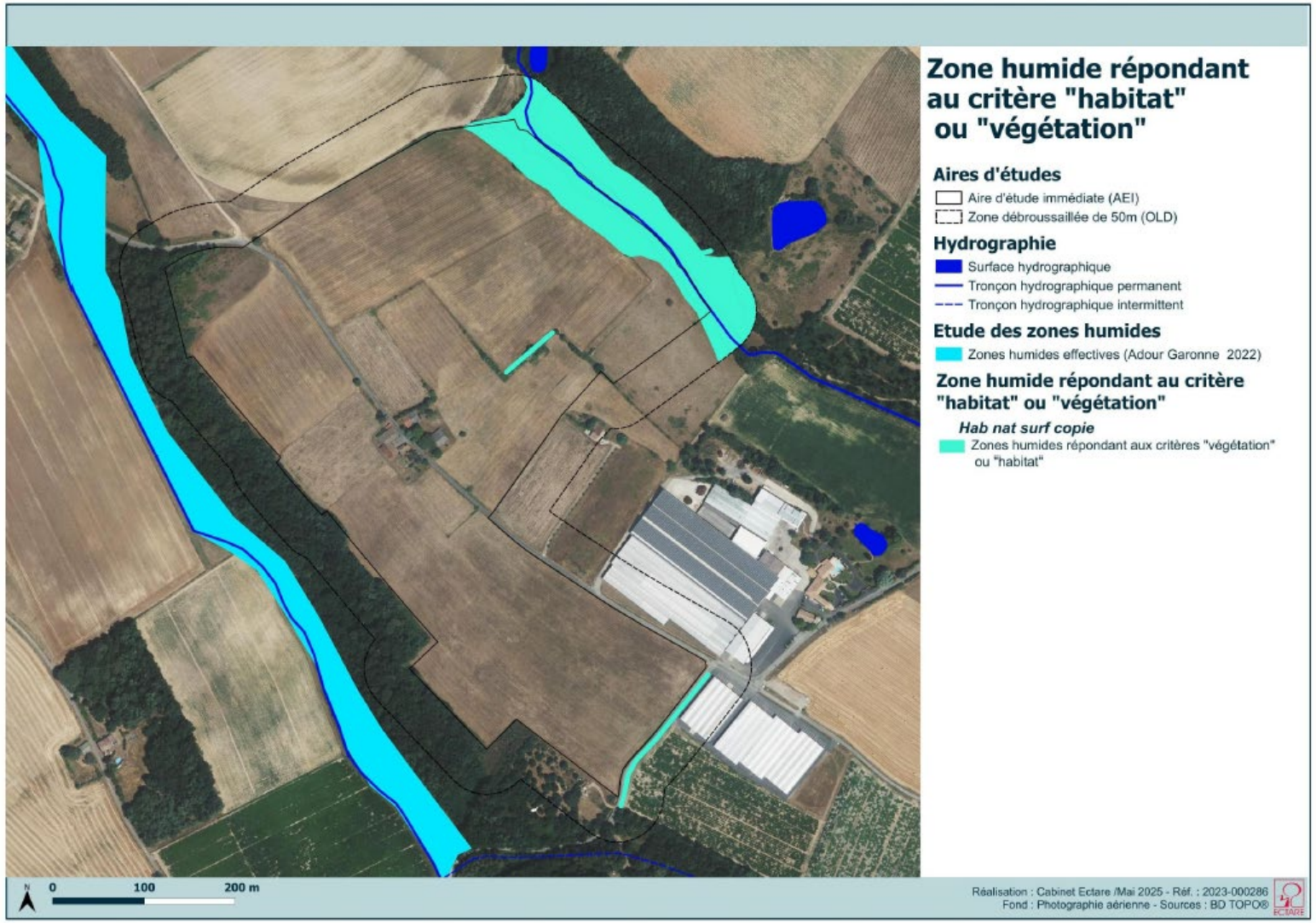
Enjeux paysagers

Zone projet **située pour sa quasi-totalité en zone de présomption de prescriptions archéologiques**.

Enjeu Modéré

Arbres & Paysages Tarnais
www.arbrespaysagestarnais.asso.fr

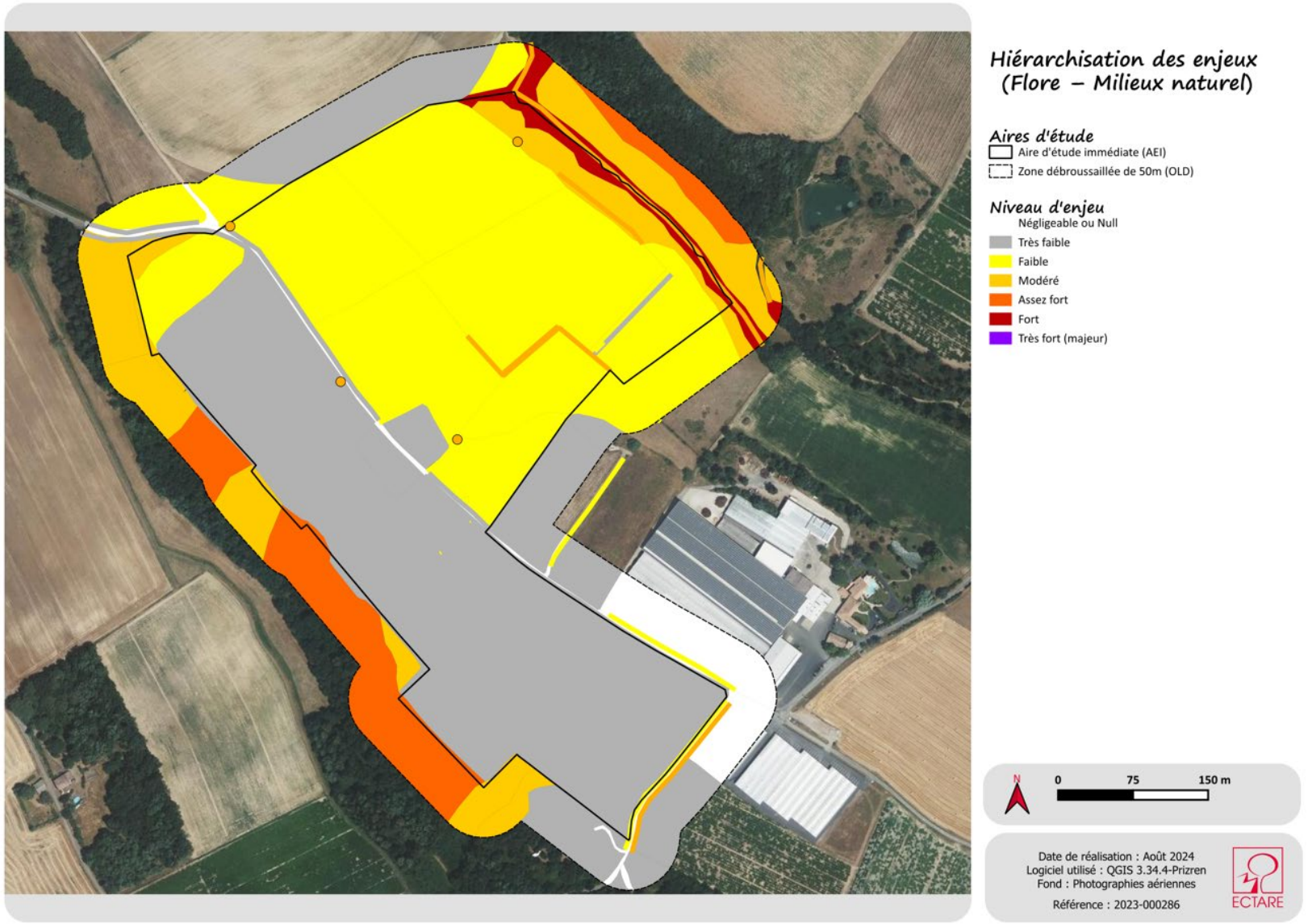
Enjeux environnementaux



Enjeux environnementaux



Enjeux environnementaux



Projet agricole

3. Présentation du projet

3.1. Contexte de l'exploitation concernée par le projet

Laurent FARGUES (Figure 1), 39 ans, dirige L'EARL FARGUES (Tableau 1), une exploitation agricole de 70 hectares de Surface Agricole Utile (SAU) historiquement orientée vers la polyculture-élevage, basée à MONTANS. Il est marié à Pauline LAGREZE-FARGUES et ils ont deux enfants.

Laurent FARGUES a créé l'EARL FARGUES en 2007. Il était en association avec sa mère Marise FARGUES jusqu'en 2018. Aujourd'hui, il est seul à travailler sur l'exploitation.

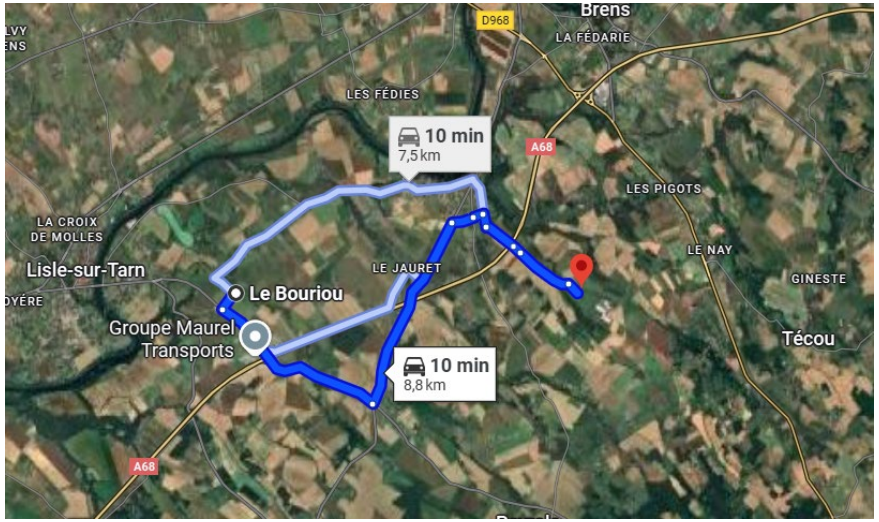


Figure 1 : Photographie de Laurent FARGUES (Source : ASDEV)

- Sécurisation d'un éleveur bovin qui était déjà exploitant d'une partie du terrain
- Proximité directe avec le projet
- Pas de modification de l'activité agricole
- Augmentation de la SAU

- Rencontre avec la Chambre d'Agriculture pour présentation du projet
- Lancement d'études cynégétiques par la Fédération de Chasse du Tarn

Fédération Départementale des Chasseurs du Tarn



Projet agricole

Aménagements agricoles prévus pour le projet :

Projet Montans : l'EARL FARGUES, porteur de projet : Laurent FARGUES	
Description	**Après le projet**
Matériel animaux	Installation d'abreuvement et raccordement pour l'arrivée d'eau = **entre 5 000 et 15 000 €** (selon la distance au réseau des parcelles à raccorder, l'estimation sera ajustée par MELVAN) Amortissement sur 7 ans
Matériel d'entretien	Broyeur pour l'entretien des haies et des refus (section **2.3.2**) = **entre 2 500 € et 4 000 €** selon les modèles. Amortissement sur 5 ans
Cheptel	Il s'agit du cheptel actuel donc pas d'investissement en lien avec le projet agrivoltaïque.
Mise en place parcelle agripv	Apport de fumier à la mise en place (fumier provenant de l'EARL FARGUES) + travail (labour, herse, semis, roulage) réalisé par l'agriculteur. Le coût total correspond à la main d'œuvre (rémunération de l'exploitant). Amortissement sur 5 ans
TOTAL	**Les investissements liés au projet agrivoltaïques seront normalement pris en charge par MELVAN. Les modalités exactes n'ont pas encore été discutés avec l'agriculteur Laurent FARGUES.**

Conclusion de l'étude technico-économique :

Dans ce contexte, le projet agrivoltaïque apparaît comme un levier pertinent pour améliorer la régularité et la disponibilité de l'herbe, grâce à la protection partielle de la parcelle contre les stress hydriques et thermiques, mais aussi à une gestion plus souple du pâturage. Le double usage envisagé (pâturage et fauche) a guidé le dimensionnement de la centrale, de manière à préserver la productivité des surfaces tout en maintenant leur vocation agricole. À terme, le projet pourrait ainsi contribuer à limiter la dépendance de l'exploitation aux intrants, renforcer sa résilience technico-économique et conforter l'équilibre de l'atelier bovin.

Situation vis-à-vis de la charte AgriPV de la CA81

- Sécurisation du foncier début 2023 – Pas de charte agrivoltaïque existante
- Charte non opposable
- Surface totale des îlots AgriPV de 10,5 ha soit 13,8% de la SAU de Monsieur Fargues après mise en place du projet
- Augmentation continue de la puissance des panneaux qui fait passer la puissance du projet de 7,5 MWc à 9,7 MWc pour une emprise identique (panneaux de 500Wc en 2023 – 640Wc à ce jour)

La Chambre d'agriculture et l'ADM81 préconisent que La puissance de la centrale agrivoltaïque soit idéalement plafonnée à 5MWc par exploitation. Les projets agrivoltaïques doivent rester cohérents avec les systèmes d'exploitation, afin de pérenniser la production agricole. À titre indicatif :

- Pour les élevages de ruminants : la centrale photovoltaïque représente 10 % de la SAU maximum.

Zone d’implantation Prévisionnelle

Technologie classique

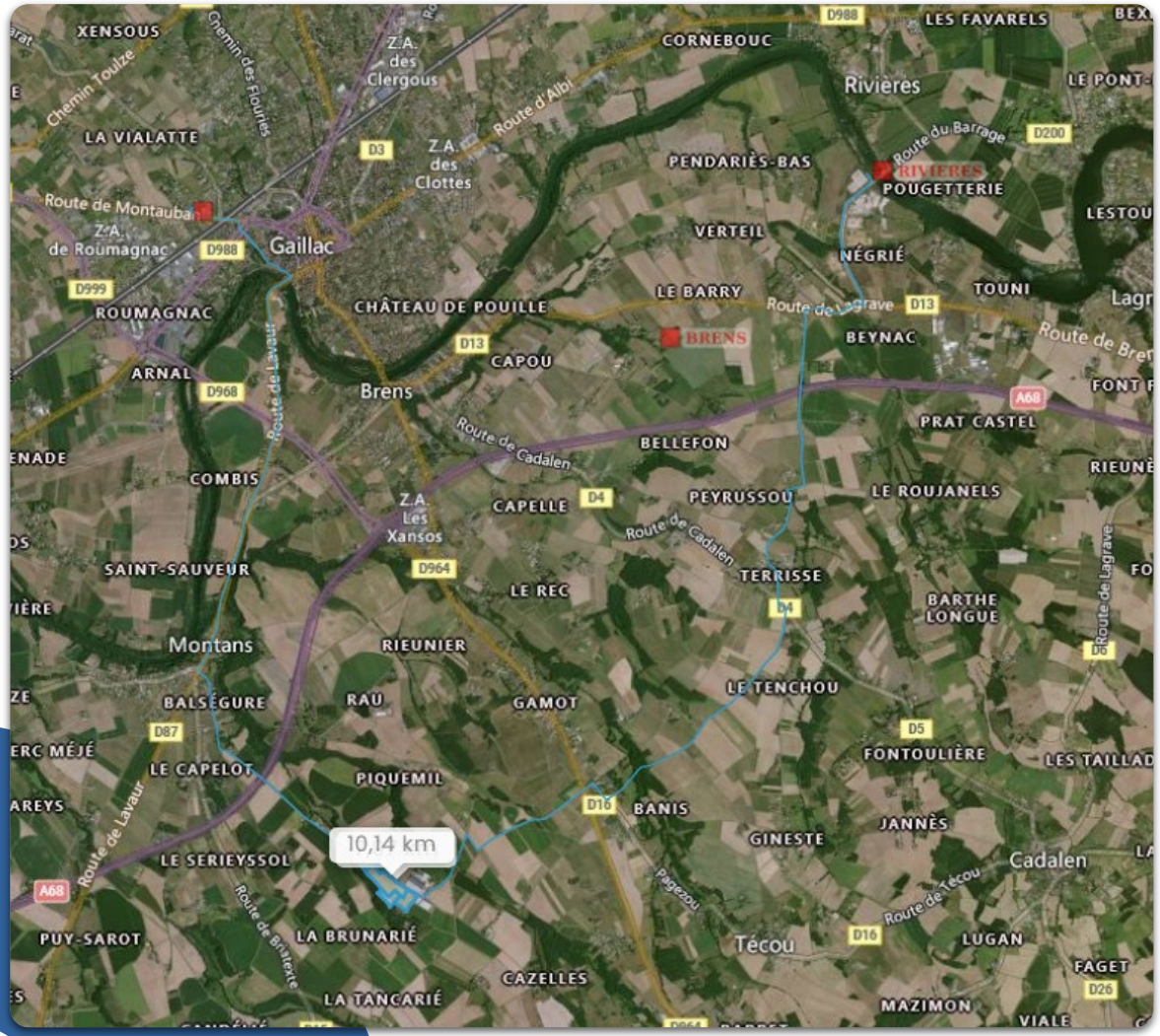
Elevage bovin

Puissance envisagée de 9 à 10 MWc environ

Bureau d’étude ASDEV Agrivoltaïque

Bureau d’étude ECTARE





Raccordement

Deux postes sources sont disponibles à des distances comprises entre 7 et 10km.

Il faudra s'assurer que chacun d'entre eux dispose des capacités d'accueil nécessaires.

Projet déclaré sur la plateforme AERO

Enjeu Faible

Concertation locale

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE TARN

Fédération Départementale des Chasseurs du Tarn

PRÉFET DU TARN
Liberté
Égalité
Fraternité

Le Comité de pilotage pourra se réunir autant que de besoin, avec un minimum de deux réunions par an. Le support de présentation et/ou compte-rendu de chaque réunion, élaborés par Melvan et validés par tous les participants, permettront aux représentants du comité et aux invités de reporter et diffuser l'avancement du projet.

Période de mise en œuvre

La période de mobilisation du Comité de pilotage débutera à compter du 13/03/2024 et s'étalera jusqu'à la mise en service de la centrale. Cette durée doit permettre aux parties prenantes d'identifier et de valider les actions, ainsi qu'obtenir les autorisations nécessaires. Cette durée peut être prolongée en phase exploitation selon des modalités à définir ultérieurement.

Fait le 08 avril 2024,

Pour la commune de Montans, fait à Montans

Le Maire, Gilles Crouzet

MAIRIE de MONTANS 81600

Pour MELVAN, fait à Toulouse

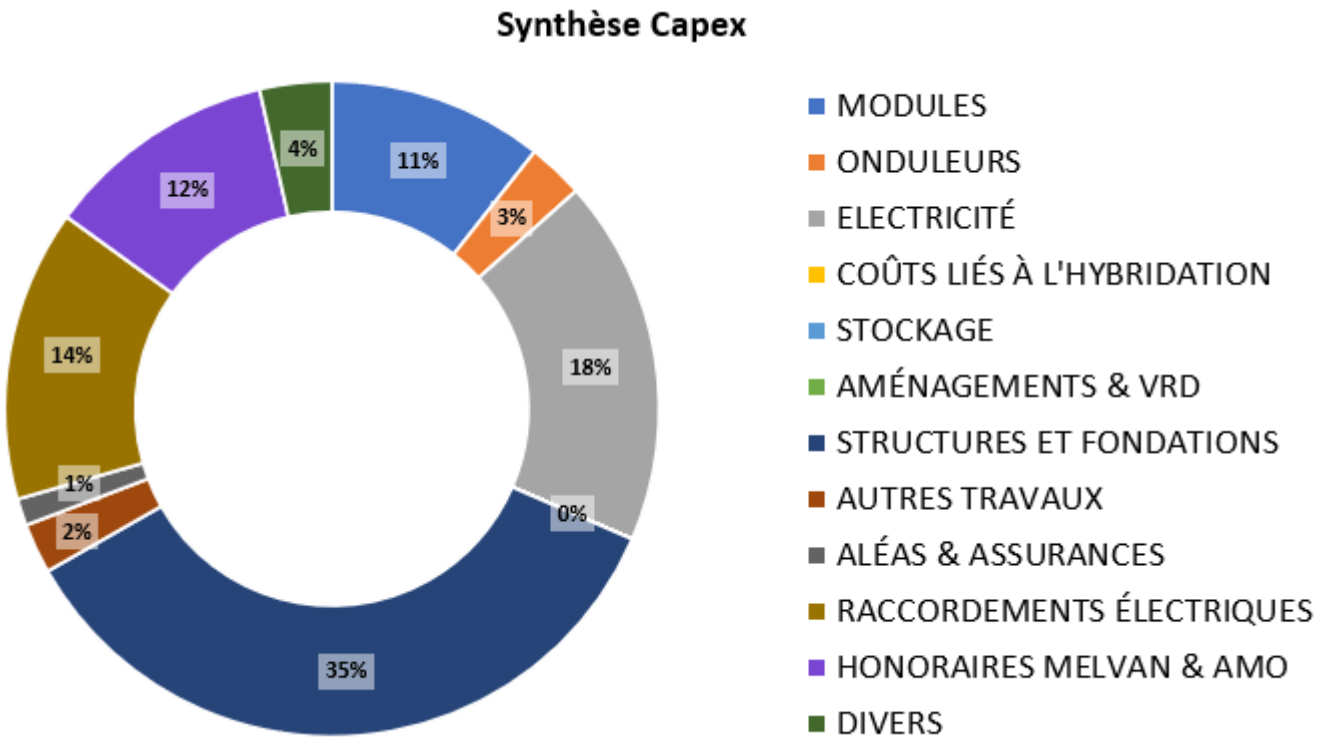
Jules Debee, Responsable Projets

Coûts prévisionnels du projet



Total coût :

10,7 M€



Recettes fiscales estimées sur 30 ans

	Département	Commune	EPCI
/an	17 494€	12 599€	31 202€
Total	524 825€	377 957€	936 068€



Soit total/an
61 295€

Soit total/30ans
1 838 851€

Planning



Développement

Conduite du projet

- Conduite des études environnementales et technique
- Consultation des services de l'Etat
- Concertation politique et citoyenne
- Elaboration du design du projet en fonction des résultats d'expertises

Instruction

Instruction administrative

- Réponse aux compléments si nécessaire
- Enquête publique
- Décision du préfet

Construction

Travaux

- Aménagement des accès
- Installations des structures et modules
- Enfouissement des câbles et raccordement au réseau électrique
- Mise en place des mesures

Exploitation

Vie du parc

- Production d'électricité
- Gestion, exploitation et maintenance
- Démantèlement et remise en état du site

Synthèse du projet

9,7 MWc
Puissance installée sur la zone mise à disposition soit 9016 modules photovoltaïques

1 310 kWh/kWc/an
Heures de fonctionnement équivalentes pleine puissance

12 707 MWh/an
Estimation de la production annuelle moyenne d'électricité

~ 10 800 personnes
Production équivalente à la consommation électrique spécifique

4 613 tonnes de CO2/an
Estimation rejets de CO_2 évités

Durée du bail : 30 + 10 ans

Signature d'une convention tripartite qui sera à discuter avec la Chambre d'Agriculture du Tarn

Date prévue du dépôt de Permis de Construire : fin 2025

Date de mise en service prévisionnelle de la centrale. **Selon mise à disposition du site.**

1,9 ans
Temps de retour énergétique de la centrale

Communication externe (exemple)

Melvan : un acteur déjà engagé et implanté en région Occitanie.



Légende :
- Solaire au sol
- Toitures et ombrières
- Agrivoltaïsme

Zoom sur l'un de nos projets : Les ombrières du stade de Caraman

Les ombrières solaires installées sur le stade de rugby "Roger Bourgarel" et le centre culturel "Saint-Exupéry" permettent de fournir de l'ombre et de produire une énergie renouvelable injectée dans le réseau électrique local.

Chaque année, les ombrières produisent en moyenne 2800 MWh, soit la consommation d'électricité d'environ 1700 personnes, permettant d'éviter l'émission de 666 tonnes de CO2 dans l'atmosphère.



Nos partenaires locaux.

HAIES ARIÉGEOISES ASSOCIATION

CHAMBRE D'AGRICULTURE HAUTE-GARONNE

melvan PRODUCTEUR ENR

Melvan en quelques mots.

Melvan est un producteur indépendant français d'énergies renouvelables qui développe, finance, construit et exploite des installations dont il reste propriétaire. Pour être au plus proche des territoires, Melvan s'implante dans différentes régions, avec à ce jour une cinquantaine de collaborateurs répartis entre Agen, Avignon, Bordeaux, Lyon, Metz, Niort, Orléans, Rennes et Toulouse.

Nos engagements.

Nous sommes convaincus que notre activité doit participer à améliorer durablement le cadre de vie de l'ensemble de nos parties prenantes. Pour y parvenir, nous avons défini collectivement une feuille de route RSE et fixé des indicateurs comprenant des objectifs à atteindre à l'horizon 2026. L'ensemble de ces objectifs ont également été inscrits dans les statuts de l'entreprise.

Grâce à ces engagements, Melvan a obtenu le statut de société à mission fin 2024.

Nos projets en image.

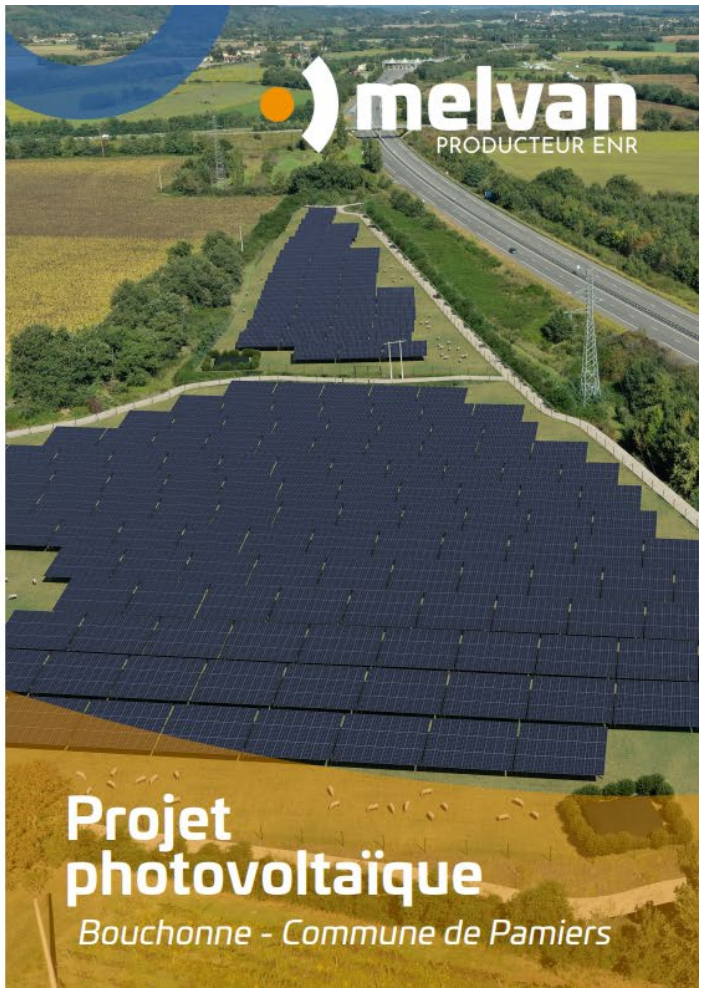





Direction Territoriale Sud Est
120 Rue Jean-Marie Tjibaou
84000 Avignon
04 90 89 95 77
avignon@melvan.eu

Agence Toulousaine
116 Route d'Espagne
31100 Toulouse - Helios 4
05 61 43 70 97
info@melvan.eu

En ligne :
www.melvan.eu
Melvan SAS



Communication externe (exemple)

Projet de centrale : une opportunité pour la commune.

Le projet prévoit l'installation de panneaux phtovoltaïques afin de générer de l'électricité qui sera ensuite injectée dans le réseau public de distribution.

Ce projet prend place sur une friche agricole inexploitée depuis plus de 15 ans, présentant un faible potentiel sur la base de relevés agronomiques et en bord d'autoroute.

Études depuis 2023 : Résultats et caractéristiques du projet.

Au terme des études réalisées depuis février 2023, les caractéristiques principales du projet sont les suivantes :

2,98 MWc	1420 kWh/kWc/an	1536 tonnes de CO2/an	~ 3600 personnes	4232 MWh/an
Puissance installée (environ 4900 modules) sur la surface d'emprise	Heures de fonctionnement équivalentes pleine puissance	Estimation rejets de CO2 évités	Production équivalente à la consommation électrique spécifique	Estimation de la production annuelle moyenne d'électricité

Répartition prévisionnelle des recettes fiscales entre collectivités.

	Département	Commune de Pamiers	C.C.P.A.P
Recettes Totales (30 ans d'exploitation)	164 637 €	126 893 €	285 963€
Recettes Totales Annuelles	5 363€	3 980€	9 532€

Historique du projet.

1. **Novembre 2022 :** Identification du site et premières études de faisabilité.
2. **Février 2023 :** Signature des accords fonciers et lancement des études environnementales.
3. **Mars 2023 :** Rencontre de Madame Frédérique Thiennot, maire de la commune de Pamiers et présentation du projet.
4. **Mars 2023 à Octobre 2024 :** Réalisation de l'étude d'impact et concertations avec la commune.
5. **Octobre à Décembre 2024 :** Concertation avec le SDIS 09 et la paysagiste d'état.
6. **Décembre 2024 :** Réunion en Pôle ENR et prise en compte des remarques des différents services instructeurs dans le montage du projet.
7. **Février 2025 :** Comité de projet et Dépôt de la Déclaration Préalable.
8. **2026 :** Obtention des autorisations administratives et demande de raccordement.
9. **2027 :** Financement et construction du projet.

Photographie du site par drone



Environnement : La nature en considération.

Un travail collaboratif a été réalisé entre les environnementalistes, naturalistes, paysagistes et autres experts, en partenariat avec le porteur du projet (conception, construction), afin d'intégrer progressivement les conclusions et recommandations environnementales tout au long du développement du projet.

Afin de réaliser l'étude d'impact, Melvan a missionné le bureau d'étude PM Environnement.

Plan de masse du projet sur fond orthophoto



Lors de la conception de la centrale photovoltaïque, divers enjeux techniques, règlementaires, environnementaux, paysagers ont été pris en considération.

Associés à la concertation territoriale et la prise en compte du voisinage du projet, l'implantation finale propose un projet de moindre impact par la mise en œuvre de mesures d'évitement, de réduction et de compensation.

Enfin une activité de pâturage ovin sera mise en place sur site avec un éleveur de Pamiers.



melvan

PRODUCTEUR ENR

Direction Territoriale Nord
2, rue Saint-Etienne
45000 Orléans
02 38 5403 79
orleans@melvan.eu

Direction Territoriale Sud Est
120, rue Jean Marie Tjibaou
84000 Avignon
04 90 89 95 77
avignon@melvan.eu

Direction Territoriale Sud Ouest
71, rue Carle Vernet
33800 Bordeaux
05 56 20 64 73
bordeaux@melvan.eu

www.melvan.eu

PRÉSENTATION MELVAN